

## **Politique de contributions et commandites**

### **1-OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

Les objectifs que poursuit la Coopérative par la présente politique visent à;

Participer de façon concrète et soutenir les activités étudiantes et de tout membre de la Coopérative de solidarité du Cégep de Sherbrooke;

S'assurer que l'activité respecte les valeurs de la Coopérative telles que l'engagement, l'éducation et l'écoresponsabilité ainsi que les principes coopératifs;

S'assurer que les impacts et les retombées de la commandite sont positifs pour ses membres et son milieu d'accueil.

### **2-CRITÈRES D'ADMISSION DES DEMANDES**

Les critères suivants seront pris en considération lors de l'octroi d'une commandite:

- a) Le caractère de l'activité (pédagogique, éducatif, social, humanitaire, informatif, récréatif, développement durable),
- b) Le ou les but(s) de l'activité ;
- c) La clientèle visée et le nombre de personnes qui seront touchées par l'activité,
- d) La visibilité accordée à la Coopérative.

La Coopérative participera, dans la mesure du possible, aux événements majeurs entourant la vie étudiante;

La Coopérative favorisera les demandes provenant de groupes, d'organismes ou d'associations où l'on retrouve en grande proportion des membres de la Coopérative;

Contribuant grandement au financement du Cégep de Sherbrooke, la Coopérative priorisera les demandes provenant de groupes, d'associations ou d'organismes qui exercent leurs activités à l'intérieur de son milieu d'accueil.

Les projets visant le plus grand nombre d'individus possible seront soutenus en priorité;

La Coopérative favorisera les projets dont les activités se dérouleront dans le respect de l'esprit coopératif;

Pour les groupes, organismes et les associations, le fait d'intégrer le développement durable à leurs actions représente un atout dans l'attribution de commandites;

### **3-CRITÈRES D'EXCLUSION DES DEMANDES**

- a) Activités uniquement à caractère social (ex : partys);
- b) Bals et albums de finissants;
- c) Projets favorisant un ou quelques individus seulement;
- d) Activités à but lucratif;
- e) Voyages, stages ou projets se déroulant à l'étranger;
- f) Une activité ou un projet à caractère politique ou religieux;
- g) Une demande faite par un administrateur du conseil d'administration de la Coopérative.

### **4-PROCÉDURES D'APPLICATION**

Prévoir un délai jusqu'à deux (2) semaines pour réponse à toute demande de commandite acheminée;

La Coopérative ne s'estime pas liée par toute commandite accordée antérieurement;

La Coopérative administre sa politique le plus équitablement possible selon ses objectifs et son budget;

La Coopérative se réserve le droit de répondre aux demandes de financement en tout ou en partie et de différentes façons, selon la nature du projet : argent comptant, cartes cadeaux, marchandise, service et autres possibilités;

Pour les demandes **de plus de 100 \$**, ces dernières devront être acheminées avant :

- Le 15 octobre, pour la session d'automne
- Le 15 mars, pour la session d'hiver

Toutes les demandes de plus de 250\$ seront traitées lors la séance du conseil d'administration suivante.

La demande doit être faite en remplissant le formulaire prévu à cet effet disponible sur le site web de la Coopérative.

*Politique adoptée le 13 septembre 2018 par le conseil d'administration*